

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 07/11/2025 - B2025/062278 - 2023 B 09274 - 981 401 615 - AB Gestion

NOVANCES

EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

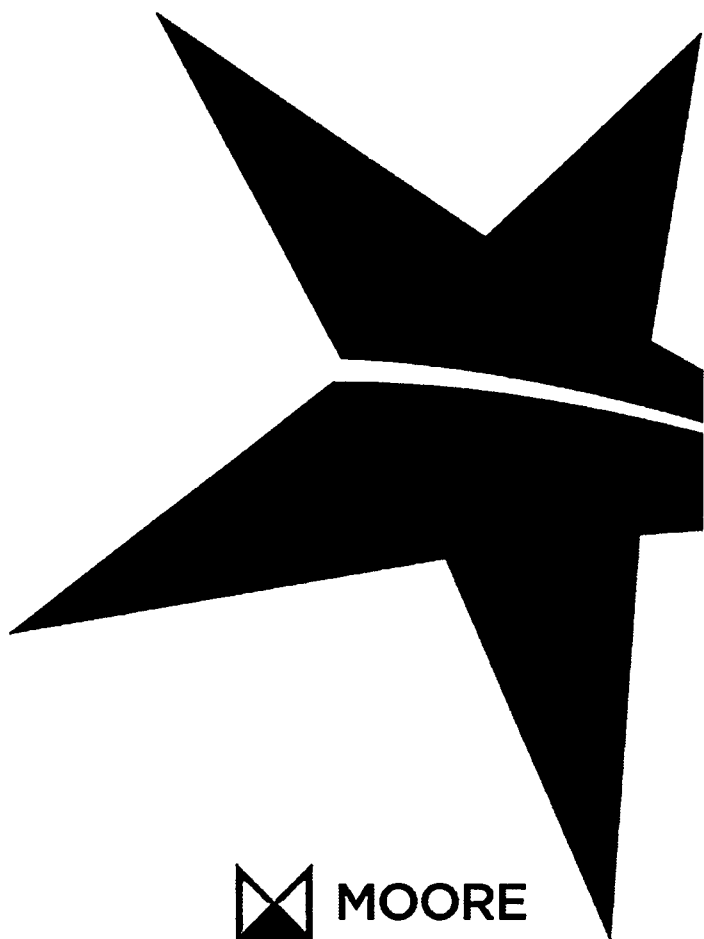
AB GESTION

12 RUE DENUZIERE
69002 LYON

SIREN : 981.401.615

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR38981401615



MOORE

AB

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé — Actif	10
Bilan détaillé — Passif	11
Compte de résultat détaillé	12
Dossier de gestion	13
SIG synthétiques	14
SIG détaillés	15
Analyse du bilan	16
Capacité d'auto financement	17
Annexes	18
Préambule	19
Principes et méthodes comptables	20
Liasse fiscale	21

Bilan

Certifié conforme à l'original



Arnaud BUCALUE - Président

Bilan actif

		31/12/2024	
		Brut	Amort. Prov.
			Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais d'établissement		
	Frais de recherche et de développement		
	Concessions, brevets, licences, marques, ...		
	Fonds commercial		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Terrains		
	Constructions		
	Installations techniques, matériel, ...		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations corporelles en cours		
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
	Participations	10 200	10 200
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		10 200	10 200
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS		
	Matières premières		
	En-cours de production		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	CRÉANCES		
	Créances clients et comptes rattachés		
	Autres créances		
	Capital souscrit appelé non versé		
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
	Actions propres		
	Autres titres et instruments de trésorerie		
	DISPONIBILITÉS	2 142	2 142
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 142	2 142
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Écarts de conversion actif (VI)		
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		12 342	12 342

Bilan passif

		31/12/2024	
			Net
CAPITAUX PROPRES	Capital		10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		-4 976
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			5 024
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		6 158
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 160
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)			7 318
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)			12 342

AB

Détails des comptes

Bilan détaillé — Actif

	31/12/2024
	Solde net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)	
ACTIF IMMOBILISÉ	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
PARTICIPATIONS	10 200
Actions	10 200
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	10 200
ACTIF CIRCULANT	
DISPONIBILITÉS	
DISPONIBILITÉS	2 142
Crédit agricole - credit agricole	2 142
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 142
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)	
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)	
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)	
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	12 342

Bilan détaillé — Passif

	31/12/2024
	Solde net
CAPITAUX PROPRES	
CAPITAL	10 000
Capital souscrit - appelé, versé	10 000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-4 978
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 024
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
PROVISIONS (II)	
DETTES	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	6 158
Principal	6 158
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	1 160
Fournisseurs	1 160
TOTAL DETTES (III)	7 318
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	12 342

Dossier de gestion



SIG synthétiques

	31/12/2024
	Solde net (€) (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	100
+ VENTES DE MARCHANDISES	100
- COÛTS D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	
MARGE COMMERCIALE	
+ PRODUCTION VENDUE	
+ PRODUCTION STOCKÉE OU DESTOCKAGE	
+ PRODUCTION IMMOBILISÉE	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	100
- MP, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS	
- SOUS TRAITANCE DIRECTE	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	
MARGE TOTALE	
- AUTRES ACHATS	
- CHARGES EXTERNES	-1 318
VALEUR AJOUTÉE	-1 318
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
- IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	
- CHARGES DE PERSONNEL	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 318
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
+ REPRISES AMORTS, PROVS, TRANSFERTS DE CHARGES	
- DOTATIONS AUX AMORTS ET AUX PROVS	
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 318
+ QP DE RÉSULTAT POSITIF SUR OPÉRATIONS EN COMMUN	
+ PRODUITS FINANCIERS	
- QP DE RÉSULTAT NÉGATIF SUR OPÉRATIONS EN COMMUN	
- CHARGES FINANCIÈRES	-3 658
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-4 976
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	
- PARTICIPATION DES SALARIÉS	
- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	
RÉSULTAT NET	-4 976

SIG détaillés

	31/12/2024	
	Solde net (€)	(%)
CHIFFRE D'AFFAIRES		100
MARGE COMMERCIALE		
PRODUCTION DE L'EXERCICE		100
MARGE BRUTE DE PRODUCTION		
MARGE TOTALE		
- CHARGES EXTERNES	-1 318	
Honoraires	780	
Honoraires juridiques	380	
Services bancaires et assimilés	158	
VALEUR AJOUTÉE	-1 318	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 318	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 318	
- CHARGES FINANCIÈRES	-3 658	
Pertes sur créances liées à des participations	3 658	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-4 976	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
RÉSULTAT NET	-4 976	

AB

Analyse du bilan

	31/12/2024
Capital et réserves	10 000
Résultat	-4 976
Provisions réglementées et subventions	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 024
Comptes courants d'associés	6 158
Provisions pour risques et charges	
Emprunts et dettes assimilés	
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	11 182
Actif net immobilisé	10 200
Charges à répartir sur plusieurs exercices	
TOTAL FONDS DE ROULEMENT	982
Stocks et en cours	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Provisions pour actif circulant	
Comptes de régularisation	
TOTAL CRÉANCES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 160
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
Comptes de régularisation	
TOTAL DETTES	1 160
TOTAL BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 180
Trésorerie active	2 142
Trésorerie passive	
TRÉSORERIE NETTE	2 142

Capacité d'auto financement

	31/12/2024
RÉSULTAT NET COMPTABLE	-4 976
Dotations aux amortissements et provisions	
Reprises sur amortissements et provisions	
Plus ou moins-values sur cession d'actif	
Subventions d'investissements virées au résultat	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-4 976

Annexes

Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **12 342,47 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-4 975,75 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Abandon de compte courant

La société AB GESTION a consenti à l'abandon de son compte courant au profit de la filiale MAISON DADDY avec une clause de retour à meilleure fortune.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liasse fiscale



1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa
N° 15948 * 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB GESTION – SIREN : 981401615																	
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐									
								Exercice N clos le 31/12/2024									
								Brut		Amortissements, provisions		Net					
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA		0		0					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		0		AC		0		0					
		Frais de développement		CX		0		CQ		0		0					
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		0		AG		0		0					
		Fonds commercial (1)		AH		0		AI		0		0					
		autres Immos incorporelles		AJ		0		AK		0		0					
		Avances et acomptes sur Immo Incorporelles		AL		0		AM		0		0					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		0		AO		0		0					
		Constructions		AP		0		AQ		0		0					
		Install. techniques, matériel et outillages Industriels		AR		0		AS		0		0					
		Autres Immos corporelles		AT		0		AU		0		0					
		Immos en cours		AV		0		AW		0		0					
		Avances et acomptes		AX		0		AY		0		0					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		0		CT		0		0					
		Autres participations		CU		10 200		CV		0		10 200					
		Créances rattachées à participations		BB		0		BC		0		0					
		Autres titres immobilisés		BD		0		BE		0		0					
		Prêts		BF		0		BG		0		0					
		Autres immobilisations financières		BH		0		BI		0		0					
Total (II)								BJ		10 200		BK		0		10 200	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		0		BM		0		0					
		En cours de production de biens		BN		0		BO		0		0					
		En cours de production de services		BP		0		BQ		0		0					
		Produits intermédiaires et finis		BR		0		BS		0		0					
		Marchandises		BT		0		BU		0		0					
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		0		BW		0		0					
		Clients et comptes rattachés (3)		BX		0		BY		0		0					
		Autres créances (3)		BZ		0		CA		0		0					
		Capital souscrit appelé, non versé		CB		0		CC		0		0					
	DIVERS	V M P. (dont actions propres: 0)		CD		0		CE		0		0					
		Disponibilités		CF		2 142		CG		0		2 142					
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH		0		CI		0		0					
Total (III)		CJ		2 142		CK		0		2 142							
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW		0						0							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		0						0							
Ecart de conversion actif (VI)		CN		0						0							
Total général (I à VI)								CO		12 342		1A		0		12 342	
(1) Droit au bail				0		(2) à moins d'un an		CP		0		(3) à + d'1 an		CR		0	
Clause de réserve de propriété - immob.				0				stocks		0		créances				0	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB GESTION - SIREN : 981401615				Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	0
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)	DC	0
	Réserve légale (3)			DD	0
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0
	Rés réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)	DF	0
	Autres réserves (dont relat achat œuvres orig artistes vivants)	EJ	0)	DG	0
	Report à nouveau			DH	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-4 976
	Subventions d'investissement			DJ	0
	Provisions réglementées			DK	0
	TOTAL (I)			DL	5 024
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN	0	
TOTAL (II)			DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0
	Provisions pour charges			DQ	0
	TOTAL (III)			DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0
	Autres emprunts obligataires			DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)	DV	6 158
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 160
	Dettes fiscales et sociales			DY	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0
	Autres dettes			EA	0
Compte de régul	Produits constatés d'avance (4)			EB	0
	TOTAL (IV)			EC	7 318
Ecarts de conversion passif			ED	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	12 342	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0
			- Écart de réévaluation libre	1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	7 318
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB GESTION</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains									KG	0	KH	0	KI	0			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0	
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0		
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	0	KW	0	KX	0			
		Matériel de transport								KY	0	KZ	0	LA	0			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	0	LC	0	LD	0			
		Emballages récupérables et divers								LE	0	LF	0	LG	0			
	Immobilisations corporelles en cours									LH	0	LI	0	LJ	0			
	Avances et acomptes									LK	0	LL	0	LM	0			
	TOTAL III									LN	0	LO	0	LP	0			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G	0	8M	0	8T	0			
	Autres participations									8U	0	8V	0	8W	10 200			
	Autres titres immobilisés									1P	0	1R	0	1S	0			
	Prêts et autres immobilisations financières									1T	0	1U	0	1V	0			
	TOTAL IV									LQ	0	LR	0	LS	10 200			
Total général (I + II + III + IV)										OG	0	OH	0	OJ	10 200			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
										Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CO	0	DO	0	D7	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0
CORPORELLES	Terrains									IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0	
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0	
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	0	MO	0	
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	0	MU	0	
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
	Immobilisations corporelles en cours									MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0	
	Avances et acomptes									NC	0	ND	0	NE	0	NF	0	
	TOTAL III									IY	0	NG	0	NH	0	NI	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ	0	OU	0	M7	0	OW	0	
	Autres participations									IO	0	OX	0	OY	10 200	OZ	0	
	Autres titres immobilisés									11	0	2B	0	2C	0	2D	0	
	Prêts et autres immobilisations financières									12	0	2E	0	2F	0	2G	0	
	TOTAL IV									I3	0	NJ	0	NK	10 200	2H	0	
Total général (I + II + III + IV)										I4	0	OK	0	OL	10 200	OM	0	

AB

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**DGFP N° 2054 bis-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB GESTION						Néant ☒		
Exercice N clos le 31/12/2024								
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)		
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4			5
1	Concessions, brevets et droits similaires							
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	TOTAUX							
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>								
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice								
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-		
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>								

6. AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-80 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB GESTION</u>										Néant ☒					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK		RM		RN		RO			
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ		QA		QB		QC			
Autres Immo. corporelles	Inst Générales, agencements, aménagements divers					QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport					QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT			
TOTAL II						QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						QN		OP		OQ		OR			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFP N° 2058-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB GESTION</u>						Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI)	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI							10

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB GESTION</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0		
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0		
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0		
		Autres créances clients				UX	0		0		0		
		Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	ZI	0		0		
		Personnel et comptes rattachés				UY	0		0		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0		0		0		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	0		0		0		
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	0		0		0		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0		0		0		
		Divers				VP	0		0		0		
		Groupe et associés (2)				VC	0		0		0		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	0		0		0		
		Charges constatées d'avance				VS	0		0		0		
TOTAUX					VT	0	VU	0	VV	0			
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF	0					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y	0		0		0		0
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z	0		0		0		0
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0		0		0	
				à plus d'1 an à l'origine	VH	0		0		0		0	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0		0		0		0
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	1 160		1 160		0		0
		Personnel et comptes rattachés				8C	0		0		0		0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	0		0		0		0
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E	0		0		0		0		0
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	0		0		0		0		0
		Obligations cautionnées		VX	0		0		0		0		0
		Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	0		0		0		0		0
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	0		0		0		0
		Groupe et associés (2)				VI	6 158		6 158		0		0
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0		0		0		0
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ	0		0		0		0
		Produits constatés d'avance				8L	0		0		0		0
TOTAUX					VY	7 318	VZ	7 318		0		0	
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	6 158
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	0						

AB

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFP N° 2068-A-30 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		AB GESTION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS								Exercice N clos le 31/12/2024			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY			
	Impôt sur les sociétés							I7			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7			
	Régime particulier / imputation différée	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				I8			
		- imposées au taux de 0%				ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme				WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ 3 658			
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro								M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
TOTAL I								WR	3 658		
II - DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G I E								WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU			
Régime d'imposition particulier et imputation différée	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV				
			- imposées au taux de 0 %				WH				
			- imposées au taux de 19 %				WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	) XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX			
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer								ZY			
Majoration d'amortissement								XD			
Mesures d'incitation	Assouplissement sur le bénéfice et contribution	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J E I (art. 44 sexies A)		L5	XF	
				S I I C (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA		
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
TOTAL II								XH	4 976		
III - RÉSULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I - II)		XI					
				Déficit (II-I)					XJ	1 318	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN			XO	1 318	

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Abandons de créances	3 658

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB GESTION</u>		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	1 318
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	1 318
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges			
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y
Provisions pour dépréciation			
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E
Charges à payer			
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L
Totaux (Cadre III)		YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB GESTION</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD			Dividendes			ZE			
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions			ZF			
	Total I			OF			Report à nouveau			ZG			
										Total II		ZH	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	Sous-traitance										YT		
	Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ		
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	1 160	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	158	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	1 318	
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX		
TVA	Montant de la TVA collectée										YY		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		
DIVERS	Montant brut des salaires										0Z		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										0S		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé			XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					ZR	Oui	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA		Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%		JL	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%		JO	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH		N° SIRET société mère		JJ		

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DOFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>AB GESTION</u>						Neant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)			C
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

AB

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13.

DGF-P N° 2050-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB GESTION</u>				Néant ☒	
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

14.

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2054-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>AB GESTION</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR. Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS. Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
N-10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
	N-1					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2058-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB GESTION</u>					Néant ☒				
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N									
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme						
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2							
Total 1 et 2		3							
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4							
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5							
Total 4 et 5		6							
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7							
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)									
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice					
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt						
1	2	3	4	5					

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB GESTION</u>		Néant ☒	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2024</u> et clos le : <u>31/12/2024</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
	YF		
	YG		
	RL		
Effectifs affectés à l'activité artisanale			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	Og		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2056-F-SD 2825
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB GESTION - SIREN : 981401615				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	10 000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	10 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	Arnaud BUCAILLE	% de détention	100	Nb de parts ou actions	10 000
Nom d'usage	BUCAILLE						
Naissance : Date		N° Département	93064	Commune	Rosny-sous-bois	Pays	FRANCE
Adresse :							
12 RUE DENUZIERE							
69002 LYON							
FRANCE							

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DCF-P N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>AB GESTION - SIREN : 9814 1615</u>		Néant ☐	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	1

Forme juridique	<u>SAS</u>	Dénomination	<u>MAISON DADDY</u>	% de détention	<u>51</u>
N° SIREN (si société établie en France)	<u>987574050</u>				
Adresse :					
<u>28 RUE DE CUIRE</u>					
<u>69004 LYON</u>					
<u>FRANCE</u>					

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024		Néant ☒
Dénomination de l'entreprise : AB GESTION		PME au sens communautaire ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 981401615		
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses effectuées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
A J TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : AB GESTION

SIREN : 981401615

Attestation produite le 23/04/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société
Désignation de la société

AB GESTION - SIREN : 981401615

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	-1 318
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II. Bénéfices soumis au taux réduit	-1 318
g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	
	-1 318
l III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
m IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
AB GESTION - SIREN : 981401615			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
12 RUE DENUZIERE 69002 LYON FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			L'achat, la souscription, la détention, la ges		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		1 318
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%				
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 <i>terdecies</i>	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salaré ?					
NOVANCES LE PARC DE CRECY 13 RUE CLAUDE CHAPPE 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé néant, cochez la case : ☒		
G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a		
	payées par un établissement chargé du service d'assistance	b		
Montant des distrib. correspondt à des rémunérations ou à des avantages et la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d		
Montant des autres distributions:		e		
		f		
		g		
		h		
		i		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		j		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		k		
Montant des revenus répartis		Total (a à h)		
H		RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS		
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	An ou cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées	
		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
				Remboursements
I		DIVERS		
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)				
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
J		CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			
K		OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS		
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice				
Nombre de reçus délivrés				

AB GESTION

SASU au capital de 100 euros,
immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 981 401 615
dont le siège social est situé : 12 RUE DENUZIERE 69002 LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le quinze mai,
à quatorze heures

Au siège social, 12 rue denuziere 69002 Lyon

Monsieur Arnaud BUCAILLE, demeurant au 12 rue Denuzière 69002 Lyon

Propriétaire de la totalité des actions de la société AB GESTION

Associé unique et seul Gérant de ladite société

La réunion est présidée par Arnaud BUCAILLE

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Arnaud BUCAILLE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;

Première décision

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Deuxième décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, faisant apparaître une perte de **4 975,75 € (quatre mille neuf cent soixante-quinze euros et soixante-quinze centimes)**,
décide d'affecter cette perte en totalité au report à nouveau.

Fait à Lyon, le 15 mai 2025

Arnaud BUCAILLE

Président

